

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT

VOSGES

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE MATTAINCOURT
88500

Séance du 04 juillet 2022

Date : 04/07/2022

Numéro : 31/2022

L'an deux mille vingt-deux

et le quatre juillet

à 18 h 00,

Le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de : HURIOT Joris, Maire

NOMBRES DE MEMBRES		
Afférents au Conseil Municipal	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
15	14	13

Présents : Mesdames MARCHAL LABAYE Christine – TRELAT Janine – ROPA Silvia – LOMBARD Christelle – BERTRAND Mathilde – THOMAS Dominique.

Messieurs HURIOT Joris – GUILLET Francis – VALANCE Jérémy – MAILLARD Edouard – HURIOT Bruno.

Date de la convocation
21/06/2022

Absents : GRANGY Magali (pouvoir à Joris HURIOT) – VOIRIN Gérard (pouvoir à Janine TRELAT) – LIDDELL Loïc (excusé).

Secrétaire : GUILLET Francis.

Objet de la délibération

Tarif du repas scolaire

Le Conseil Municipal,
Après avoir délibéré, à l'unanimité,
Fixe le tarif du repas scolaire à 4,75 € à compter de la rentrée scolaire 2022/2023.

Pour copie conforme,
Le Maire,
Joris HURIOT



Joris HURIOT

JORIS HURIOT
2022.07.06 16:31:51 +0200
Ref:20220706_162005_1-1-O
Signature numérique
le Maire